

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-373

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Bourgeaux, Mme Louwagie,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Therry, M. Perrut, Mme Kuster, M. Brun, M. Cattin,
Mme Audibert, M. Benassaya, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Duby-Muller, M. Bony,
M. Kamardine et Mme Poletti

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	25 000 000	0
Jeunesse et vie associative	0	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	25 000 000
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les clubs sportifs de nos territoires ont été fortement impactés par les confinements successifs et la mise en oeuvre du pass-sanitaire. Les inscriptions ont nettement baissé, et les ressources financières liées aux manifestations ont été quasiment nulles.

Dans ce contexte particulier, le retour au sport est un enjeu majeur pour la santé physique et mentale de tous les Français, de toutes les générations.

Cet amendement vise par conséquent à augmenter les moyens des clubs sportifs en prélevant 25 millions sur l'action 01 « Société de livraison des ouvrages olympiques et paralympiques » au sein du programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 » pour les intégrer à l'action 01 « Promotion du sport pour le plus grand nombre » du programme 219 « Sport ».